



Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

**Forum mondial de l'harmonisation
des Règlements concernant les véhicules**

Groupe de travail en matière de roulement et de freinage

Quatre-vingt-sixième session

Genève, 12-16 février 2018

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour**Ordre du jour provisoire de la quatre-vingt-sixième session* †**

Qui se tiendra au Palais des Nations, à Genève, du 12 février 2018 à 14 h 30 au 16 février 2018 à 12 h 30.

* Les représentants sont priés de remplir le formulaire d'inscription disponible sur le site Web de la CEE (<https://www2.unece.org/uncdb/app/ext/meeting-registration?id=knkooA>). À leur arrivée au Palais des Nations, ils doivent retirer un badge à la Section de la sécurité et de la sûreté, située au Portail de Pregny (14, avenue de la Paix). En cas de difficulté, ils sont invités à contacter le secrétariat par téléphone (poste 74323). Un plan du Palais des Nations et d'autres renseignements utiles sont disponibles à l'adresse <http://www.unece.org/fr/info/events/informations-pratiques-pour-les-delegues.html>.

† Pour des raisons d'économie, les représentants sont priés de se rendre à la session munis de leurs exemplaires de tous les documents pertinents. Aucun document ne sera distribué en salle de réunion. Avant la session, les documents peuvent être téléchargés à partir du site Web de la Division des transports durables de la CEE (www.unece.org/trans/main/wp29/wp29wgs/wp29grrf/grrfage.html). Durant la session, les documents officiels peuvent être obtenus auprès de la Section de la distribution des documents de l'ONUG (bureau C.337 au 3^e étage du Palais des Nations). Les versions traduites de ces documents sont disponibles en accès public sur le système de diffusion électronique des documents (ODS), à l'adresse : documents.un.org/.



I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Systèmes actifs de freinage d'urgence.
3. Règlements n^{os} 13, 13-H, 139 et 140 :
 - a) Système de contrôle de stabilité ;
 - b) Ensembles modulaires de véhicules ;
 - c) Précisions ;
 - d) Questions diverses.
4. Règlement n^o 55.
5. Freinage des motocycles :
 - a) Règlement technique mondial n^o 3 ;
 - b) Règlement n^o 78.
6. Règlement n^o 90.
7. Pneumatiques :
 - a) Règlement technique mondial n^o 16 ;
 - b) Règlement n^o 30 ;
 - c) Règlement n^o 54 ;
 - d) Règlement n^o 75 ;
 - e) Règlement n^o 106 ;
 - f) Règlement n^o 109 ;
 - g) Règlement n^o 117 ;
 - h) Règlement n^o 141 ;
 - i) Règlement no 142 ;
 - j) Dispositions relatives aux pneus neige ;
 - k) Questions diverses.
8. Systèmes de transport intelligents (STI) :
 - a) Automatisation des véhicules ;
 - b) Autres questions.
9. Équipement de direction :
 - a) Règlement n^o 79 ;
 - b) Fonction de direction à commande automatique ;
 - c) Dispositions relatives aux systèmes complexes de commande électronique.
10. Homologation de type internationale de l'ensemble du véhicule (IWVTA) :
 - a) Rapport sur les activités du groupe de travail informel et des sous-groupes IWVTA ;
 - b) Questions diverses.
11. Échange de vues sur les innovations et les activités nationales pertinentes.

12. Questions diverses :

- a) Faits marquants de la session de novembre 2017 du WP.29 ;
- b) Règlement n° 89 ;
- c) Questions diverses.

II. Annotations et liste des documents

L'ordre du jour annoté sera publié avant la session du GRRF (ECE/TRANS/WP.29/GRRF/2018/1/Add.1).
